

Grille Tarifaire M, L, XL, SC et mesures particulières
du territoire Marseille Provence

GRILLES TARIFAIRES ET MESURES PARTICULIERES

Ci-après les tarifs par type de titres en € TTC précisant la zone couverte SC/XL/XLO/L/M ainsi qu'un descriptif des mesures particulières.

La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

Ces tarifs sont les tarifs de référence pour les accords de tarification combinée avec les autres AOT.

SC : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire métropolitain (hors navettes maritimes Frioul If Express et navettes estivales de Cassis).

XL : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute).

XLO : titres donnant accès au périmètre XL hors navettes maritimes RTM Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes.

L : titres donnant accès aux réseaux suivants organisés par l'Autorité Organisatrice : Ciotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8 en affrètement sur la zone

M : titres donnant accès au réseau RTM hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat

1 - TARIFS TTC : GAMME M et XL

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/02/2018	€ TTC au 01/08/2018
TARIFS A LA VALIDATION SUR CARTE PERSONNELLE			
M	Tarif normal	1.40	1.40
M	Tarif - 20 %	1.12	1.12
M	Tarif - 50 %	0.70	0.70
TITRES OCCASIONNELS			
M	Solo Secours	2.00	2.00
M	Solo	1.70 ou 1.80 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	1.70 ou 1.80 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
M	Solo Solidarité	0.85	0.85
M	Carte 2 voyages	3.40 ou 3.50 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	3.40 ou 3.50 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
XLO	Pass 24h	5.20	5.20
XLO	Pass 72h	10.80	10.80
M	Carte 10 voyages	14.00 ou 14.10 au 1^{er} achat sur billet rechargeable	14.00 ou 14.10 au 1^{er} achat sur billet rechargeable
M	Groupe 4 personnes	4.90	4.90
	Ticket sans contact en rechargement lors du 1 ^{er} achat (pour Solo et carte plusieurs voyages)	0.10	0.10
	Bon frais de dossier (les cartes sont valables 8 ans)	7.50	Selon tarification métropolitaine en vigueur
	Recharge d'euros (5 niveaux)	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€

PASS SUR CARTE PERSONNELLE			
XL	Pass 7 jours	14.50	14.50
XL	Pass 30 jours	48.50	48.50
XL	Pass 30 jours Jeune (1)	36.70	36.70
XL	Pass 30 jours Solidarité (2)	24.20	24.20
XL	Pass Annuel Jeune Solidarité (3)	119.00	110.00
XL	Pass Annuel enfants Familles Nombreuses (4)	178.00	176.00
XL	Pass Annuel jeune (5)	220.00	220.00
XL	Pass Annuel Solidarité (6)	234.00	234.00
XL	Pass Annuel pour Tous	468.00	468.00
XL	Pass Permanent pour Tous	39.00/mois	39.00/mois
XL	Pass Permanent Jeune (1)	18.30/mois	18.30/mois
XL	Pass Permanent enfants Familles Nombreuses (4)	14.70/mois	14.60/mois
XL	Pass Permanent Jeune Solidarité (3)	9.90/mois	9.20/mois
XL	Pass Permanent Solidarité(6)	19.50/mois	19.50/mois
PASS SCOLAIRES SUR CARTE PERSONNELLE			
SC	Pass Annuel scolaire (7)		220.0
SC	Pass Annuel scolaire enfants Familles Nombreuses (8)		176.00
SC	Pass annuel scolaire Solidarité (9)		110.0
SC	Pass Permanent Scolaire (7)		18.30/mois
SC	Pass Permanent Scolaire Solidarité (9)		9.20/mois
SC	Pass Permanent scolaire enfants Familles Nombreuses (8)		14.60/mois

- (1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition
- (3) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.
- (4) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille et issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (5) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (6) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans
- (7) Moins de 26 ans scolaire
- (8) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (9) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition

2- PASS Annuels VELO – Tarif au 01/08/2018

XL ou SC	<i>Pass Annuel XL ou scolaire, annuel et permanent RTM + VELO</i>	<i>Condition particulière XL ou SC + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 € au moment de l'activation du service Vélo</i>
-------------------------	---	--	---

3 - TARIFS GRANDS COMPTES

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/02/2018		€ TTC au 01/08/2018	
TITRES OCCASIONNELS					
M	Solo Collectivité	1.40 €	Par 50 : 70.0 €	1.40 €	Par 50 : 70.0 €
M	Solos collectivités Réduit*	1.12 €	Par 50 : 56.00 €	1.12 €	Par 50: 56.00 €
M	Groupe 5	5.60 €	Par 10: 56.0€	5.60 €	Par 10 : 56.0€
M	Groupe 10 - M	8.70 €	Par 10 : 87.0€	8.70 €	Par 10 : 87.0€
M	Carte 10 voyages (au tarif en vigueur le jour d’achat) - M	14.00 €	Par 10 : 140.0€	14.00 €	Par 10 : 140.0€
XL	Pass XL 24h	5.20 €	Par 10 : 52.0€	5.20 €	Par 10 : 52.0€
XL	Pass XL 72h	10.80 €	Par 10 : 108.0 €	10.80 €	Par 10: 108.0 €
XL	Pass XL 7 jours	15.70 €	Par 10:157.0 €	22.80 €	Par 10: 228.0 €
	Frais de livraison **-commande à partir de 1010€ - frais de livraison offert	20.0 €		20.0 €	
PASS 30 JOURS					
XL	Pour tous	48.50 €		48.50 €	
XL	Jeune (1)	36.70 €		36.70 €	
XL	Solidarité (2)	24.20 €		24.20 €	
PASS ANNUELS GRANDS COMPTES		Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)
XL	Pass Pour tous	468.00 €	39.83 €	468.00 €	39.83 €
XL	Pass Pour tous au taux remisé de 6% (commande de 10 à 99 abonnements)	439.92 €	37.49 €	439.92 €	37.49 €
	Pass Pour tous au taux remisé de 12% (commande supérieure à 99 abonnements)	411.84 €	35.15 €	411.84 €	35.15 €
XL	Jeune (3)	220 €	19.16 €	220 €	19.16 €
XL	Solidarité (4)	234 €	20.33 €	234 €	20.33 €
XL	Jeune Solidarité (5)	119.00 €	10,75 €	110.00 €	10,00 €
XL	Enfants Familles Nombreuses (6)	178.00 €	15.66 €	176.00 €	15.50 €
PASS ANNUELS SCOLAIRES SUR CARTE PERSONNELLE					
SC	scolaire (7)			220.00 €	19.20 €
SC	scolaire Solidarité (8)			110.00 €	10.00 €
SC	Scolaire Enfant Famille Nombreuse (9)	178.00 €	15.66 €	176.00 €	15.50 €

*avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/chômeur non indemnisés/stagiaire de la formation professionnelle/apprentis/jeunes du service civique

** Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%

- (1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition

- (3) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (4) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans
- (5) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.
- (6) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille et issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (7) Moins de 26 ans scolaire
- (8) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition
- (9) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants

Les Forfaits « CONGRES » - Ces produits sont accessibles uniquement pour des commandes supérieures ou égales à 500 titres

Zone	Produits	TARIFS TTC Au 01/08/2018
XL	Forfait 24h	3.60 €
XL	Forfait 48h	6.45 €
XL	Forfait 72h	7.60 €
XL	Forfait 96h	10.0 €
XL	Forfait 120h	12.50 €
XL	Forfait 144h	15 €
XL	Forfait 168h XL	17,50 €

4 - TARIFS DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE Au 1^{er} août 2018 (TTC)

TARIFS TTC	VALIDITE
0.80 €	1 Déplacement Interne Zone Ouest ou Zone Est
1.90 €	1 Déplacement Interne Zone Centre
2.10 €	1 Déplacement franchissement de Zone
18.80 €	Abonnement mensuel pour les déplacements internes Zone Est ou Zone Ouest
48.50 €	Abonnement mensuel pour les déplacements toutes zones

Gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans. Gratuité pour un accompagnant par usager ayant accès au service, sous réserve qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Métropole atteste la nécessité de sa présence

Zone ouest : communes de Carry le Rouet, Sausset les Pins, Chateauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, le Rove, Marignane, St Victoret, Gignac la Nerthe

Zone centre : Marseille, Allauch, Septèmes les Vallons, Plan de Cuques

Zone Est : Ceyreste, la Ciotat, Gémenos, Roquefort la Bedoule, Cassis, Carnoux

5 - Tarifs TTC des parkings RTM au 1^{er} août 2018

Réservés aux titulaires de cartes Transpass sur l'ensemble des Parkings Relais.

TVA appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

A titre d'information, au 01/01/18 le taux de TVA est de 20.0%

TITRES DE TRANSPORT	TARIFICATION EN CORRESPONDANCE	TARIFICATION SANS CORRESPONDANCE
PASS XL (permanents, annuels, 30J, 7J, combinés), Pass SC (annuels et permanents) et Cartes libre circulation, <u>sur carte personnelle</u>	GRATUITE	10 min pour ressortir. Au-delà forfait de 15euros jusqu'à 24h (**)
Recharge d'euros (PMT) <u>sur carte personnelle</u>	10 minutes pour ressortir Lundi au samedi/dimanche (*) - Jusqu'à 3h de stationnement = 0.30 € le 1/4 d'heure - De 3h à 12h de stationnement= 0.10 € le 1/4d'heure - De 12h à 24h (**) de stationnement= 0.30 € par heure	
Autres titres	ACCES AU PARKING IMPOSSIBLE	

6 - Conditions d'application des tarifs réduits applicables sur les tarifs à la validation sur le réseau RTM :

REDUCTION	PROFIL
Gratuité sans validation	- Enfants de moins de 6 ans révolus accompagnés d'un parent (hors groupes)
Libre circulation	- Personnes de + 65 ans non soumis à l'IR et habitant Marseille depuis plus de 6 mois - Demandeurs d'emploi, non soumis à l'IR, indemnisés pôle emploi et habitant Marseille depuis plus de 6 mois
20 %	- Moins de 26 ans : scolaires, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ; apprentis ; jeunes du service civique - Parents d'une famille d'au moins 3 enfants jusqu'aux 18 ans du plus jeune - Parents d'une famille d'au moins 5 ans enfants (réduction accordée à vie) - Militaires jusqu'au grade de sous-officier
50%	- Enfants de moins de 11 ans - Scolaires et jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond CMUC - Boursiers - Bénéficiaires de la CMUC/sous plafond CMUC - Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans - Personnes de +65 ans imposables sur le revenu, domiciliés à Marseille depuis plus de 6 mois

7 - Les réductions et mesures sociales compensées par des tiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

	TARIFS TTC	Financement	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Bénéficiaires du RSA titulaire d'un contrat d'engagement, habitant l'ensemble des communes du territoire MP	Libre circulation sur l'ensemble du réseau XL	Facturation Métropole au CD13 sur la base de 50% du tarif pass 30 jours pour tous par mois d'abonnement	-Convention RSA conclu Métropole CD13 signée 28 septembre 2016
Mutilés de guerre ou hors guerre dont le taux d'invalidité est $\geq$ à 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Allauch 16/05/1979 Plan de Cuques : 17/08/1988
Mutilés du travail percevant une rente AT $\geq$ 50 % et habitant Marseille, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Plan de Cuques : 17/08/1988
Aveugles civils, titulaires d'une carte cécité « étoile verte », non imposable sur l'IR, âgés de 18 à 65 ans et habitant Marseille, Allauch et Septèmes.	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille : N° 98/064 du 11/02/98 Allauch : 16/05/1979 Septèmes : 05/12/2005
Anciens combattants de plus de 75 ans, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 : datée du 18/09/87 Allauch : 16/05/79 PdC : 17/08/88
Personnes de + de 65 ans, ou handicapés (carte orange) ou déficients visuels (carte étoile verte) ainsi que leurs accompagnants et habitants Septèmes ayant un revenu inférieur aux minimas conventionnels	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Septèmes convention du 05/12/2005
Agents, Conjoint ou concubin déclaré depuis + 2 ans d'agent RTM titulaire et leurs enfants jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant leurs études	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les agents	

Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints et enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant ses études)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les retraités	
Personnel Habitat Marseille Provence	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R25 du 17/09/82
Personnel Mutuelle des Municipaux	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R18 du 15/02/82
Agent CAP PROVENCE	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C5771 du 01/12/06
Personnel Police en tenue	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R17 du 21/07/97 C6275 du 01/06/2012
Personnel CCAS de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R21 du 30/03/98
Personnel Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83
Personnel métropole territoire MP	Au 01/01/17, Libre circulation sur l'ensemble du réseau Transmétropole (à l'exception des navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute)		
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM non imposables	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM imposables sur le Revenu	01/02/2017 consommation de la réserve d'argent à tarif réduit -50 %	Facturation à la collectivité sur la base de la différence avec le tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Pompiers de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83 Avenant 1 du 15/06/85

8 - Tarifs intermodaux

	TARIFS TTC	Financement et convention
Clients des cars Cartreize	abonnement intégrés « cartreize + XL » et « cartreize + L » à tarif préférentiel (abonnements 7J ; 30J, annuels)	- Convention MPM/CG/RTM du 30/07/15. Le CG finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Clients du TER	Abonnement intégrés TER + RTM à tarif préférentiel (abonnements 30J, annuels) Abonnement mensuel intégrés TER + réseaux Transmétropoles (hors RTM) Les abonnés XL et SC peuvent circuler en TER librement sur les communes Marseille et Septèmes les Vallons	-Convention Région/MPM/SNCF/RTM du 04/06/10. La région+SNCF finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant -Convention Région, MPM, SNCF délibérée par MPM en juin 2013. Réduction de 50% pour l'utilisateur. Prise en charge à parité par MPM et Région de la part restante. -Convention MPM/Région applicable au 25 novembre 2015
Clients de la navette du Frioul	Correspondance gratuite sur le réseau urbain pour les abonnés mensuels et annuels de la navette du Frioul	
Ligne Départementale L240 Aubagne Marseille	Tarifcation intégrée sur la ligne Marseille vers Aubagne ou la Penne/Huveaune avec correspondance RTM (ticket unitaire ; carte 10 voy abo7j ; abo 30j ; 30 j jeunes ; abo 1 an ; abo 1 an jeune)	Convention MPM CG13 et RTM exécutoire à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Financement à 50/50 par le CG13 et MPM <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Lignes Aéroport Marseille Provence-Gare Marseille St Charles	Ticket unité et ticket aller/retour Lignes Aéroport Marseille Provence/St Charles + RTM	Financement MPM et CG13 dans le cadre de la convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass mensuels combinés dits « alternatif »	Abonnements mensuels calendaires permettant à ses titulaires d'utiliser indifféremment les autocars départementaux et les TER sur les lignes Aix-Marseille et Marseille-Aubagne en associant un Pass mensuel RTM	Convention CG13 ; Métropole et Région PACA. Réduction de 30% pour l'utilisateur sur le tarif du Pass mensuel prise en charge à parité par la Métropole et l'interurbain
Lignes du réseau SMITEEB	Les titulaires de Pass XL peuvent emprunter dans le cadre de leur abonnement les lignes de transport du SMITEEB sur les 3 communes de MPM Marignane, St Victoret et Gignac-la-Nerthe	Convention MPM SMITEEB délibérée par MPM en juillet 2014. La date de mise en œuvre de cette mesure sera précisée à la RTM. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass Journée intermodal départemental – <i>reconduction dispositif Pass MP2013</i>	Pass Journée « Nomad Pass » permettant de voyager sur l'ensemble des réseaux urbains, interurbains CG et TER du département. Pass 24h = 13 € (jeune 6.50 €) Pass 24h + TER = 20 € Pass 24h (aix marseille autoroute + RTM) = 10.50 €	Convention entre MPM, l'ensemble des AOT du département et la Région Pass non mis en œuvre en 2017
Pass Intégral Métropolitain	Pass mensuel : 73 € Pass annuel : 816 € soit 68 € par mois Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Convention Région-Métropole approuvée en octobre 2017.

9- Tarifs promotionnels sur le réseau RTM

	TARIFS TTC au 01/08/2018	Commentaires
Semaine de libre circulation	Tarif à la semaine : 5€	Semaine de la « Mobilité »
Semaine Nouveaux Arrivants	Tarif à la semaine : Gratuit	Nouvel Arrivant

10 – Tarifs des Navettes (Vieux Port-Pointe Rouge ; Vieux Port-Estaque ; La Pointe Rouge – Les Goudes) au 01 août 2018.

Nom du titre	Tarifs TTC (*)	Profil	Remarques
1 trajet navette Maritime	5.00€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en navette maritime ni une correspondance en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
1 trajet en correspondance en navette maritime	8.00€	Grand Public	Exclusivement sur la liaison Vieux Port Les Goudes via Le port de la Pointe Rouge . Ne permet pas de faire un aller retour en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
Pass XL (7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) Et Pass SC (Annuels et Permanents)	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (7j, 30j, annuels et permanents) et Pass SC (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de navette maritime dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

Les autres titres de transport ne donnent pas accès au service de navette maritime.

* Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs TTC indiqués respectent le taux de TVA applicable aux prestations de transport voyageurs.

11 – Tarifs Service Ferry-Boat

Nom du titre	Tarifs TTC au 01/08/2018	Profil	Remarques
1 trajet Ferry-Boat	0.50€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en Ferry-Boat ni une correspondance sur le réseau RTM
Pass XL (24H, 72H, 7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation)	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (24H, 72H, 7j, 30j, annuels et permanents) et Pass SC (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de Ferry-Boat dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

12 – Tarifs Réseau Ciotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales (Zone L)

Zone	Produits	Tarifs TTC 01/08/2018	Profil
L	1 voyage	0.80 € ou 0.90 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
L	10 voyages	6.30 € ou 6.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public
L	10 voyages jeunes	5.00 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
	Bon pour carte Transpass	10.00 €	
L	Pass 30j	18.80 €	Grand public
L	Pass 30j Jeune	13.20 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
L	Pass annuel	185.0 €	Grand Public
L	Pass annuel jeune	103.0 €	Avoir moins de 26 ans et être étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel scolaire	Selon tarification Métropolitaine en vigueur	ensemble des scolaires jusqu'au lycée inclus
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel scolaire Boursiers	Selon tarification Métropolitaine en vigueur	Boursiers Collégiens et Lycéens
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel scolaire famille nombreuse	Selon tarification Métropolitaine en vigueur	enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil scolaire
	Billet sans contact rechargeable	0.10 €	
L hors Ciotabus	AR (2voy 1 jour à compter de la 1 ^{ère} validation) Uniquement sur carte Transpass.	1.30 €	Grand public
Valable uniquement sur les navettes estivales de Cassis	AR navette estivale Cassis	1.60 €	Grand public sur navette estivale Cassis

Valable uniquement sur réseau Ciotabus	Pass 30j 3 ^{ème} enfant	6.60 €	A partir du 3 ^{ème} enfant de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement sur présentation du livret de famille
Valable uniquement sur le réseau Ciotabus sur instruction par le CCAS	Mensuel + 60 ans Ciotat	12.50 €	Plus de 60 ans
Lignes interurbaines en franchissement de zone. Pas de correspondance avec RTM ou Ciotabus	1 voyage interzonale	2.10 € ou 2.20 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
	10 voyages interzonales	15.30 € ou 15.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public

13 - Réduction et mesures sociales compensées par des tiers sur le Réseau de la Ciotat

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

Titre	Tarifs	Convention
Convention âge d'or tarif réduit	Réduction accordée sur « l'abonnement L mensuel + 60 ans » pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de l'aide sociale, majoré de 10%. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM- CCAS de la ville de la Ciotat.
Carte Tempo	Réduction accordée sur l'abonnement mensuel pour les personnes inscrites à Pôle Emploi. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM - CCAS de la ville de la Ciotat
Pass Liberté	Vente en nombre à partir de 1 500 abonnements annuels réservés aux élèves des établissements primaires	Convention RTM - Caisse des Ecoles de la Ciotat

14 – Taux de commission dépositaire

Taux de commission sur chiffre d'affaire Réseaux de dépositaires
2%
10% sous réserve d'accord de l'autorité Organisatrice